



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 PARIS

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 250 Bis, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

SIRET : 487 868 853 00044

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION FRANCAISE DES AIDANTS

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 250 Bis, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS
SIRET : 487 868 853 00044

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents de l'**Association Française des Aidants**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Française des Aidants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

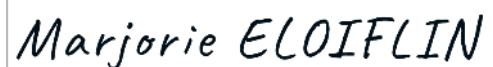
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 26 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



✓ Certifié par  yousign

Marjorie Diane ELOIFLIN

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	134 315	113 647	20 668	
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	34 052	27 555	6 497	4 041
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	61		61	61
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 700		3 700	3 700
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	172 128	141 202	30 926	7 802
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 245	550	47 695	58 115
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 828 174		2 828 174	1 033 654
Charges constatées d'avance	346 028		346 028	8 055
Valeurs mobilières de placement				195 764
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	460 856		460 856	305 543
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	3 683 303	550	3 682 753	1 601 131
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 855 431	141 752	3 713 679	1 608 933

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	100 000	100 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	53 686	35 000
Autres réserves		
Report à nouveau	37 506	37 506
Excédent ou déficit de l'exercice	-47 250	18 686
Situation nette	143 941	191 191
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	143 941	191 191
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	227 212	120 000
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	227 212	120 000
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	80 395	17 272
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV	80 395	17 272
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 639	34 633
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	87 756	76 286
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	137 887	103 814
Produits constatés d'avance	3 001 848	1 065 736
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	3 262 130	1 280 469
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	3 713 679	1 608 933

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	236 154	237 598
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	300 133	231 922
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	407 593	246 932
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	30 000	29 000
Mécénats	6 330	895
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	674 378	460 330
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 325	6 655
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	120 000	17 608
Autres produits	26 688	5 606
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 803 601	1 236 546
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	560 101	387 178
Aides financières	180 000	144 000
Impôts, taxes et versements assimilés	37 517	24 070
Salaires	530 853	423 947
Cotisations sociales	231 339	172 797
Dotations aux amortissement et dépréciations	8 598	9 008
Dotations aux provisions	63 123	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	227 212	120 000
Autres charges	15 934	719
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 854 677	1 281 719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-51 076	-45 173
Produits financiers		
Produits financiers de participation	3 826	919
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 826	919

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 826	919
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-47 250	-44 254
Produits exceptionnels V		80 212
Charges exceptionnelles VI		17 272
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		62 939
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 807 427	1 317 677
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 854 677	1 298 991
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-47 250	18 686

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		800
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		800
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		800
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		800

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 3 713 679 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -47 250 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2022-06 modifié par le règlement 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITE :

L'Association Française des Aidants a été créé en 2003 et elle milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société.

Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du Réseau national des Cafés des Aidants® et la mise en place d'Ateliers santé des Aidants, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

Dérogations aux principes comptables

Il n'a pas été appliqué de dérogation aux principes comptables.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le rgt 2022-06 à compter de l'exercice clos au 31/12/2025.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En termes de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat : Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Changement de méthodes comptables

Rappel :

- Depuis le 01/01/2024 la méthode de facturation a changé. Les contributions et les adhésions sont directement déduits du reversement à effectuer au client afin de solutionner le problème de recouvrement des factures (sauf pour les clients n'ayant pas demandés le reversement).
- Les frais généraux sont désormais répartis suivant le poids des ETP sur chaque axe (Pour rappel : avant 2024, les frais généraux était répartis suivant le poids des produits)

Collecte Z Event 2025 – Information relative aux fonds issus de la générosité du public

Dans le cadre de l'édition 2025 du Z Event, évènement caritatif organisé au profit d'organismes d'intérêt général, la Fondation de France a été chargée de centraliser la collecte des dons et d'en assurer la redistribution auprès de plusieurs structures bénéficiaires sélectionnées. L'Association Française des Aidants figure parmi les organismes bénéficiaires retenus au titre de cette opération.

Conformément à la convention conclue avec la Fondation de France, l'Association est bénéficiaire d'une quote-part correspondant à 20 % des fonds collectés, après déduction des frais d'organisation, de gestion et des coûts techniques liés à l'opération.

Une lettre d'engagement a fixé le montant global attribué à l'Association à 2 740 000 €, destiné au financement de ses missions sociales et de projets liés à l'accompagnement des aidants.

La convention conclue avec la Fondation de France a été signée le 25 juillet 2025 et prévoit une durée d'application de deux ans à compter de sa signature.

À ce titre, la quote-part de produits rattachée à chaque exercice est estimée comme suit :

- Exercice 2025 : 263 462 €
- Exercices 2026, 2027 et 2028 : 632 308 €
- Exercice 2029 : 579 615 €

Cette ventilation repose sur une reconnaissance progressive du produit sur la période courant d'août 2025 au à novembre 2029, soit un alignement au calendrier de versement des fonds.

Le versement des fonds est prévu selon un échéancier pluriannuel s'étalant jusqu'en 2029, conditionné à la transmission d'éléments de suivi, de rapports intermédiaires et d'un plan d'utilisation des fonds validé par la Fondation de France.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, la Fondation de France applique un prélèvement destiné à couvrir les frais d'organisation, de gestion, de traitement des dons et de redistribution.

À ce titre une retenue de la collecte totale est prévue contractuellement au titre des frais de fonctionnement de la Fondation de France, pour un montant total de 377 000 €. Des frais complémentaires peuvent également être supportés au titre du traitement des paiements, frais bancaires, coûts de gestion et mécanismes de régularisation ;

Cette charge fait également l'objet d'un rattachement prorata temporis selon la durée de la convention :

- Exercice 2025 : 36 250 €
- Exercices 2026, 2027 et 2028 : 87 000 €
- Exercice 2029 : 79 750 €

Les fonds issus de cette collecte ont vocation à financer notamment :

- Le développement de nouveaux Cafés des Aidants® ;
- Le déploiement d'ateliers d'accompagnement des proches aidants ;
- Des actions de prévention santé ;
- Des actions de formation et de sensibilisation ;
- Le renforcement des fonctions supports nécessaires à la montée en charge des projets.

Compte tenu :

- Du caractère exceptionnel et significatif de cette opération ;
- De l'échelonnement pluriannuel des reversements ;
- De la nécessité de formaliser les modalités de suivi et de ventilation des emplois des ressources issues de la générosité du public ;

La gouvernance a décidé de ne pas mettre en œuvre, au titre de l'exercice 2025, de Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER) ou de Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) spécifique à cette collecte.

La mise en conformité opérationnelle avec ces dispositifs est envisagée à compter de l'exercice 2026, sous réserve de validation formelle par les instances compétentes et de la sécurisation préalable des processus de suivi analytique et de justification des emplois.

Cette information est fournie afin d'assurer une présentation fidèle et transparente des incidences de cette opération sur les comptes annuels et sur les exercices futurs.

Enfin, nous précisons que l'Association a reçu 100 000 € de la part de la fondation de France en 2025.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	109 403	24 912		134 315
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	109 403	24 912		134 315
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	27 792	6 260		34 052
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 792	6 260		34 052
Immobilisations financières				
Participations	61			61
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 700			3 700
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 761			3 761
TOTAL GÉNÉRAL	140 956	31 172		172 128

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	24 912			24 912		
Total immobilisations corporelles	6 260			6 260		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	31 172			31 172		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	109 403	4 244		113 647
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	109 403	4 244		113 647
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	23 751	3 804		27 555
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 751	3 804		27 555
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	133 154	8 048		141 202

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	4 244				
Immobilisations corporelles	3 804				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	8 048				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	2 325	550	2 325	550
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	2 325	550	2 325	550
TOTAL GÉNÉRAL	2 325	550	2 325	550

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	17 272	63 123			80 395
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	17 272	63 123			80 395
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	17 272	63 123			80 395

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	3 700		3 700
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	550		550
Clients, usagers et comptes rattachés	47 695	47 695	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 182	3 182	
Impôts sur les bénéfiques			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18 835	18 835	
Divers	541 920	541 920	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	2 264 237	2 264 237	
Charges constatées d'avance	346 028	346 028	
TOTAL	3 226 147	3 221 997	4 250
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	34 639	34 639		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	27 758	27 758		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 837	52 837		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 162	7 162		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	137 887	137 887		
Produits constatés d'avance	3 001 848	3 001 848		
TOTAL	3 262 130	3 262 130		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 087	24 756
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	39 847	34 077
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	134 150	4 448
TOTAL	206 083	63 281

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 400	315
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	2 263 000	17 040
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	2 265 400	17 355

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	3 001 848	1 065 736
TOTAL	3 001 848	1 065 736

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	346 028	8 055
TOTAL	346 028	8 055

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	100 000				100 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	35 000	18 686			53 686
Report à nouveau	37 506				37 506
Excédent ou déficit de l'exercice	18 686	-18 686		-42 250	-42 250
Situation nette	191 191			-42 250	148 941
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	191 191			-42 250	148 941

Variations des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières	120 000	0	120 000			0	
- Fondation de France (ZEVENT)	0	227 896	0			227 896	
- Fondation de France	120 000	0	120 000			0	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	120 000	227 896	120 000			227 896	

Tableau des effectifs

Poste	F	H	Total général
Agent de maîtrise	1,82		1,82
Cadre	6,36	1,81	8,17
Cadre dirigeant		1,00	1,00
Employé	0,12		0,12
Technicien	1,00		1,00
Total général	9,30	2,81	12,11